



## Communiqué de presse CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

Le gouvernement a présenté le 11 avril dernier, des mesures importantes en faveur des jeunes (Aide à la Recherche du Premier Emploi, surcotation des CDD, amélioration de la rémunération des apprentis, revalorisation des bourses, prolongation du droit aux bourses, création de places en BTS...). Pour les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL ces annonces sont le fruit des fortes mobilisations des jeunes, à l'appel des organisations lycéennes et étudiantes au côté des salariés. Elles répondent aux revendications portées de longue date par les organisations de jeunesse. Les organisations seront particulièrement vigilantes sur la mise en œuvre de ces mesures pour améliorer la formation et l'insertion à l'emploi des jeunes.

Pour autant, le désaccord sur le projet de loi reste entier. Et le 9 avril a permis à des milliers de personnes de toutes catégories sociales n'ayant pu se mobiliser jusqu'ici de s'inscrire dans le mouvement. L'opinion publique soutient cette mobilisation et de nombreuses initiatives se multiplient au niveau local. Le gouvernement doit poursuivre dans la voie du dialogue amorcé avec les organisations de jeunesse. Il doit aussi écouter les organisations de jeunesse et de salariés qui restent toujours opposées à la loi Travail.

Les organisations signataires rappellent une nouvelle fois que les pouvoirs publics doivent garantir le droit à manifester, à se réunir, à s'organiser tout en assurant la sécurité des manifestants.

Depuis plus d'un mois, les étudiant-es, lycéen-nes, salarié-es, privé-es d'emploi et retraité-es sont mobilisés pour exiger le retrait du projet de loi Travail en discussion au parlement. Le droit du travail doit aujourd'hui prendre en compte nombre d'enjeux (évolution technique et technologique, émergence de nouvelles technologies d'information et de communication, du numérique, transition écologique, évolution des besoins de la population...) et en mesurer les transformations induites sur le travail. L'enjeu est offrir des garanties et des droits en conséquence aux salariés des secteurs privé et public.

A terme, cette remise en cause de pans entiers du Code du travail risquerait d'avoir aussi des conséquences sur le statut de la Fonction publique alors que les agents vivent déjà des situations dégradées.

Les organisations syndicales dénoncent l'entêtement du gouvernement à maintenir son projet de loi Travail. Il doit les recevoir et entendre les revendications des salariés : emploi, salaires et pensions, temps de travail, protection sociale, garanties collectives, conditions de travail, égalité professionnelle femme/homme, santé au travail, médecine du travail, formation permettant des créations d'emplois stables et de qualité, droits et libertés syndicales... des propositions porteuses de progrès social et correspondant à la réalité du travail d'aujourd'hui et de demain.

Car dans un contexte de crise aggravé par une politique d'austérité, lutter contre la flexibilité, contre la précarisation des emplois est une nécessité.

Les organisations syndicales (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) appellent l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-nes, retraité-es à se mobiliser à nouveau par la grève et à participer massivement aux manifestations le 28 avril prochain.

Dès à présent, elles appellent à l'organisation d'assemblées générales dans les entreprises et administrations pour assurer le succès de cette journée et décider de la poursuite de l'action pour obtenir le retrait de la loi et l'obtention de nouveaux droits.

Elles se saisiront du 1<sup>er</sup> mai, pour donner à cette journée de solidarité internationale, un caractère particulier en pleine mobilisation contre le projet de loi Travail.

**Les Lilas 14 avril 2016**